

## indemnités de licenciement

### Par barimanilo, le 19/10/2010 à 13:45

bonjour a tous,

je suis en procedure de licenciement.

je ne suis pas d accord avec le calcul fait apr mon deleegué.

je suis agent de maitrise dans un hypermarché alimentaire depuis 22 ans. mon salaire annuel sur 13 mois est de 28000 brut. soit 2250 par mois.

a quoi ai je droit, I ideal serait une formule de calcul.

merci et bonne journée,

barry

#### Par Paul PERUISSET, le 19/10/2010 à 16:41

Bonjour,

Le minimum légal est :

1/5ème de mois par année d'ancienneté pour les 22 ans + 2/15ème de mois au delà de 10 ans.

Cordialement, Paul PÉRUISSET

# Par **barimanilo**, le **19/10/2010** à **17:07**

merci de votre reponse.

dans le cas ou la convention collective est moins favorable (en l'occurence l'indemnité est limitée a 4 mois de salaire), laquelle des deux prime sur l'autre?

#### Par Paul PERUISSET, le 19/10/2010 à 20:58

Bonsoir,

Dans ce cas, l'indemnité légale s'applique car une convention collective ne peut pas être

inférieure à la loi.		
Cordialement, Paul PÉRUISSET		

Par barimanilo, le 19/10/2010 à 22:04

merci infiniment, alain